

# PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 440 publiée le 20 mai 2014

## LES CARENCES DE LA NOUVELLE LITURGIE DES OBSÈQUES ET POURQUOI LES FIDÈLES SONT ATTACHÉS À LA FORME EXTRAORDINAIRE DE LA LITURGIE DES FUNÉRAILLES...

Bien des fois nous avons évoqué l'affaiblissement de l'expression de la messe comme reproduction non sanglante du sacrifice de la Croix. Dans notre [lettre 413](#) du 12 novembre 2013, nous remarquons que le baptême, dans la forme ordinaire du rite romain, résultait en une cérémonie plus « bavarde » et moins significative théologiquement que celui dans la forme extraordinaire. Notamment parce que l'aspect de combat contre le démon et d'enrôlement sous l'étendard du Christ du baptisé y est très fortement gommé (1).

De la même façon, on peut dire du rituel des funérailles en sa forme ordinaire, et plus encore de la pratique commune de ce rituel nouveau, qu'il affaiblit notablement la prédication de la *lex orandi* à propos des fins dernières. Comme si on craignait, dans cette pastorale des défunts, d'annoncer clairement les vérités dérangeantes du salut : le jugement particulier, le Purgatoire, le risque de damnation. Nous examinerons ici le rituel lui-même, et dans une prochaine lettre, nous parlerons de la pratique commune des funérailles aujourd'hui.

### I - L'ABANDON DE LA PRÉDICATION DES FINS DERNIÈRES

Les pasteurs de l'après-Concile ont assurément manqué, au prétexte de « l'adaptation au monde moderne », une extraordinaire occasion d'évangélisation : au lieu de cultiver l'éblouissante différence de la liturgie chrétienne dans la société sécularisée, hédoniste et matérialiste d'une modernité épuisée, ils ont affadi le culte chrétien esthétiquement et théologiquement. Comme si le message du Christ, tel que transmis dans la prière traditionnelle de l'Église, était irrecevable pour les hommes d'aujourd'hui, à cause de ses saintes aspérités.

« Le rite des funérailles doit exprimer de la manière la plus évidente le caractère pascal de la mort chrétienne, et devra répondre mieux aux situations et aux traditions de chaque région, même en ce qui concerne la couleur liturgique », disait le n. 81 de la Constitution conciliaire sur la liturgie. De fait, les obsèques se situent dans le premier moment du « mystère pascal », la mort. Mais on préfère aujourd'hui ne porter l'accent que sur son terme, la résurrection, quitte à évacuer la juste crainte du jugement particulier et du jugement dernier. D'où cette tendance à donner un caractère « festif » à la célébration des funérailles.

Qui assiste aujourd'hui à des obsèques chrétiennes en retire généralement l'impression que c'est l'entrée au paradis du défunt que l'on fête, que l'on célèbre plus un « enciellement » qu'un enterrement (2) ! Certains hommes d'Église n'hésitent pas d'ailleurs à utiliser ce néologisme pour parler des funérailles religieuses puisque - comme le proclamait le [mensuel du diocèse de Lyon](#) en novembre 2009 - « nous allons tous ressusciter » ! Traditionnellement, pourtant, l'Église se garde bien de canoniser sans jugement préalable tous ceux dont on porte la dépouille en terre ; ce que traduit bien la liturgie des défunts dans sa forme extraordinaire. À une seule exception, toutefois, celle des petits enfants baptisés, pour lesquels la messe des funérailles est remplacée par une messe festive, par exemple celle des Anges.

Il faut cependant se garder de rendre les prêtres uniques responsables de cette dérive. En réalité, ils ne font souvent que répondre, ou céder, au désir voire aux exigences des familles des défunts. « Surtout, n'insistez pas trop sur la mort, d'accord ? » ou « Ne faites pas un sermon trop triste, hein ? » sont quelques-unes des requêtes faites par les parents, qu'ils soient pratiquants ou non. Si cette attitude n'est pas surprenante, compte tenu de la tendance lourde de la société contemporaine à bannir tout signe visible de deuil ou de souffrance, il est toutefois dommage qu'elle soit encouragée par la liturgie et son interprétation.

## II - UN GOMMAGE DANS LE RITUEL ET LES TEXTES

L'abstention trop fréquente d'une solide prédication chrétienne sur la mort et les fins dernières n'est pas la seule raison de cette confusion entre funérailles et dernier hommage au défunt. En effet, quand on se penche sur le rituel des funérailles, on constate qu'il ouvre lui-même la porte à cette abstention, essentiellement par des gommages et des suppressions.

Ainsi, a été supprimée l'admirable séquence *Dies irae*, qui se place dans la liturgie traditionnelle après le Graduel et le Trait, et avant l'Évangile, puissant poème sur le Jugement dernier que les oreilles de nos contemporains ne sont apparemment plus en mesure de supporter :

« *Jour de colère, que ce jour-là  
Où le monde sera réduit en cendres,  
[...] Lorsque le Juge siégera,  
tous les secrets apparaîtront,  
et rien ne restera impuni.  
[...] Rappelle-toi, Jésus très bon,  
que c'est pour moi que tu es venu,  
ne me perds pas en ce jour-là.  
À me chercher tu as peiné,  
Par ta Passion tu m'as sauvé* ».

Supprimé également le magnifique répons *Libera me*, chanté devant la dépouille à la fin de la messe de funérailles :

« *Délivre-moi, Seigneur, de la mort éternelle, en ce jour redoutable  
où le ciel et la terre seront ébranlés, quand tu viendras éprouver le monde par le feu.  
Voici que je tremble devant le jugement qui approche et la colère qui vient.  
Ce jour-là, jour de colère, de calamité, de misère, jour mémorable et très amer.  
Donne-leur le repos éternel, Seigneur, et que la lumière brille à jamais sur eux* ».

La liturgie actuelle aime, on le sait, les monitions. Il se trouve que le *Libera me* traditionnel est précédé de celle-ci, elle aussi disparue :

« *Seigneur, n'entrez pas en jugement avec votre serviteur, car nul ne peut être justifié devant vous, si vous-même ne lui accordez le pardon de tous ses péchés.  
Ne soumettez pas à une sentence de stricte justice celui que la vraie foi vous recommande par la prière. Mais qu'il puisse échapper par votre grâce à la condamnation, lui qui de son vivant a reçu l'empreinte de la Sainte Trinité* ».

Soulignons toutefois que la demande de purification du défunt n'est pas totalement absente des oraisons nouvelles et notamment, mais pas seulement, de celles prévues pour les non-pratiquants :

« *Accorde à notre ami le bonheur que tu réserves à tes fidèles* ».

Il semble toutefois qu'il y a une sorte de respect humain, dans la nouvelle liturgie des funérailles, à trop évoquer l'indulgence, le repos, et a fortiori la « rosée » ou le « rafraîchissement » auxquels aspirent les âmes du Purgatoire au sein de leurs souffrances. Il n'est question, dans les textes nouveaux, que de l'« éloignement » de Dieu de ces âmes : autrement dit, on n'évoque que la peine du dam et on tait la peine du sens, fût-elle seulement spirituelle.

Plus étonnant encore : est écartée aussi, sauf en de rarissimes occurrences, la notion d'âme, que les hommes de notre temps ne sont sans doute plus capables d'entendre - et que les auteurs de l'édition typique du missel de 2002 ont eu la velléité de rétablir, tant cette omission est prodigieuse.

Le plus significatif est de considérer, au milieu de nombreuses prières au choix du Missel, les oraisons anciennes qui ont été, certes, conservées, mais substantiellement transformées.

La postcommunion de la messe traditionnelle de funérailles disait ainsi :

« *Faites, Dieu tout puissant, que purifiée par ce sacrifice et délivrée de ses péchés, l'âme de votre serviteur (servante) N. qui a quitté ce monde aujourd'hui, obtienne à la fois son pardon et le repos éternel* ».

Elle devient dans la liturgie nouvelle :

« *Faites, Dieu tout puissant, que purifié par ce sacrifice et délivré de ses péchés, votre serviteur N. qui a quitté ce monde aujourd'hui, reçoive la joie éternelle de la résurrection* ».

A été expurgée, bien qu'elle ne soit d'ailleurs pas absente de l'ensemble de l'oraison, la demande expresse d'« indulgence ».

Parmi les collectes au choix, la collecte traditionnelle retenue par la liturgie nouvelle disait :

« *Ô Dieu, dont c'est le propre de toujours pardonner et de faire miséricorde, nous vous implorons pour l'âme de votre serviteur (servante) N., qu'aujourd'hui vous avez appelée à quitter ce monde : ne la livrez pas au pouvoir de l'ennemi et ne l'oubliez pas à jamais, mais ordonnez à vos saints Anges de la recevoir et de l'introduire dans la céleste patrie, afin qu'ayant cru et espéré en Vous, elle n'ait point à souffrir les poenas inferni, les peines de l'enfer, mais puisse entrer en possession des joies éternelles* ».

Cette oraison est devenue :

« *Ô Dieu, dont c'est le propre de toujours pardonner et de faire miséricorde, nous vous implorons pour votre serviteur N., aujourd'hui vous avez appelé à quitter ce monde : accordez-lui, parce qu'il a espéré et cru en vous, de parvenir à la vraie patrie et de jouir des joies éternelles* ».

La prière rétroactive - tous les temps étant présents devant Dieu -, pleine de juste crainte de Dieu, demandant que la grâce n'ait pas abandonné l'âme lorsqu'elle quittait ce monde, n'a pas été retenue. Trop complexe théologiquement, sans doute.



*Messe de Requiem à Saint-Eugène (Paris)*

© Gonzaque Bridault

### III - LES INNOVATIONS DANS LE RITUEL

Il n'y a d'ailleurs pas que des gommages. Il y a aussi des rajouts liturgiques qu'on peut estimer malheureux.

Si, en soi, la crémation est tolérable, était-il besoin de prévoir expressément des textes liturgiques à utiliser au crématorium « avant que le corps ne descende dans le four, soit pendant qu'on le fait descendre, soit encore après » (Rituel des funérailles, n. 294) ?

Était-il besoin d'introduire une très imprudente messe « pour un enfant non encore baptisé » ?

À ce propos, on pense souvent que la doctrine des limbes des enfants morts sans baptême est aujourd'hui remise. En réalité, la doctrine des limbes est une doctrine théologique très consolante, enseignée notamment par saint Thomas, qui cherche à préciser l'état (bonheur naturel) des âmes des enfants morts sans baptême. Elle peut être discutée, mais en revanche, l'Église, sans donner aucune précision sur leur « état » ou sur leur « lieu », enseigne clairement l'exclusion de la vision de Dieu pour ces enfants et elle enseigne tout aussi clairement la nécessité du baptême sacramentel ou du baptême de désir pour obtenir cette vision béatifique (cf. Innocent Ier, Clément IV, Benoît XII, Pie XII : « Dans l'ordre présent, il n'y a pas d'autre moyen [que le baptême] de communiquer cette vie à l'enfant qui n'a pas encore l'usage de la raison. Et cependant, l'état de grâce, au moment de la mort, est absolument nécessaire au salut. Sans cela, il n'est pas possible d'arriver à la félicité surnaturelle, à la vision béatifique de Dieu », discours du 29 octobre 1951). Le document contemporain qui va en sens contraire n'est pas un enseignement pontifical, mais seulement une étude proposée à titre d'opinion par la Commission théologique internationale (« Du salut pour les enfants qui meurent sans baptême », 19 avril 2007).

Quoi qu'il en soit, la messe proposée par le nouveau Missel, certes manifestement destinée à consoler les parents, s'avance tout de même inconsidérément en laissant entendre que messes et prières peuvent influencer sur le sort éternel de ces enfants : « Qu'ils [les parents] sachent le confier à ton amour ». En fait, jamais, dans aucune liturgie catholique traditionnelle, n'avait été prévue la sépulture chrétienne d'enfants morts sans baptême, lesquels ne sont nullement considérés comme des damnés mais qu'on ne peut pas ranger au nombre des chrétiens. Ni le Missel, ni le rituel des funérailles antérieur à Vatican II ne prévoient de cérémonie pour les non-baptisés, adultes ou enfants. En revanche, les enfants baptisés morts avant l'âge de raison sont enterrés selon des cérémonies où la certitude de la joie céleste que goûtent leurs âmes est exprimée (par exemple, comme on l'a dit plus haut, en célébrant la messe en l'honneur des anges :

cf. *Rituale Romanum*, tit. 2, c. 6 et 7). Les corps de ces enfants étaient jadis placés de préférence dans un endroit spécial du cimetière, où l'on pouvait non prier pour eux, mais les invoquer comme de petits anges.

Mais l'adjonction la plus connue de la nouvelle liturgie dans le rituel des funérailles est celle de l'*Alléluia* dans les messes pour les défunts célébrés durant le temps pascal, et même, souvent, dans les autres temps, par exemple en utilisant ce refrain du psaume 26 ou du psaume 41 : « *Ma lumière et mon salut, c'est le Seigneur, Alléluia* ». À tout prendre, il serait moins inadapté de chanter des alléluias le Vendredi Saint, et Jésus, au lieu de pleurer sur le tombeau de Lazare, aurait pu...

« *Soyez miséricordieux, Seigneur, envers votre serviteur défunt. Qu'il n'ait pas à subir le châtement que mériteraient ses actes, puisqu'il avait le désir de suivre votre volonté* », dit la liturgie traditionnelle. La mort est par elle-même une grande prédication. Il se trouve que l'enterrement à l'église reste une des dernières occasions pour un nombre important de nos contemporains d'assister à une cérémonie catholique et d'entendre la prédication de l'Église. En l'espèce, le message qu'elle peut y recevoir devrait porter sur la vie humaine et son issue, sur « *les appelés et les élus* », sur le jugement de Dieu, sur la miséricorde qui découle du Sacrifice du Christ, sur le sort éternel des âmes qui quittent ce monde : « *Venez les bénis de mon Père ; allez...* ». C'est donc une exceptionnelle et comme dernière occasion de prédication et d'évangélisation qui reste offerte aujourd'hui.

Mais il y a, en outre, la pente de la pastorale nouvelle des obsèques - quand elles sont encore célébrées par un prêtre ; c'est un autre aspect qui se surajoute à l'affaiblissement que nous venons de constater et sur lequel nous reviendrons - qui conduit, hélas, très souvent à manquer cette occasion. Nous ne pensons pas exagérer en disant que, de fait, la tonalité dominante des funérailles aujourd'hui est : le paradis pour tous et tout de suite ! C'est un grand dommage pour les âmes et une bonne explication du désir de nombreux fidèles de revenir à la liturgie extraordinaire des défunts, pour eux-mêmes, leurs familles et leurs amis.

(1) Dans le baptême ordinaire, les exorcismes et rites à valeur d'exorcisme ont disparu en quasi-totalité, ainsi que le très beau et très ancien geste du prêtre posant son étole sur l'enfant pour lui faire franchir le seuil de l'église.

(2) Voir Laurent Jestin, « Foi douteuse, espérance trop sûre d'elle-même. La dérive des funérailles chrétiennes », *Catholica*, automne 2007.